



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17
Pouvoir : 5
Absents : 5

Date de la convocation : 8/11/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS
Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU
Maud BRUNIER représentée par C PIAULET
Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.

Secrétaire de séance : Fabienne LAROCHE

DELIBÉRATION N° 181

RAPPORTEUR : Fabienne LAROCHE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET LE LYCEE KYOTO POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A L'AGENDA 2030 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONS ECO-RESPONSABILITE

Dans le cadre de l'Agenda 2030, la Mairie de Naintré met en place un plan d'actions co-construit avec les agents municipaux, notamment sur le thème de la mobilité.

L'une des actions intitulée « **Eco-responsabilité MOBILITE : favoriser le covoiturage entre agents communaux** » est programmée entre mai et août 2020. Afin d'accompagner les agents ambassadeurs-drices chargés de réaliser cette action, **la commune souhaite faire appel à 4 étudiants du BTS « Développement et animation des territoires ruraux »** pour leur confier une mission dans le cadre de leur apprentissage en « gestion de projets sociaux, environnementaux et culturels ». Il s'agit pour les étudiants de soutenir l'action et aider le groupe dans ses recherches. En cela, la Mairie de Naintré contribue à la formation professionnelle des étudiants.

Une convention a été rédigée afin de définir les conditions dans lesquelles le Lycée Kyoto et la Mairie de Naintré vont collaborer. Il n'y a pas de transaction financière entre les parties. La convention est conclue pour une durée allant du 19 novembre 2019 au 30 mars 2020.

La Mairie de Naintré confie aux 4 étudiants du projet la mission suivante :

- Cerner les besoins, les opportunités, les écueils,

- Aider à rédiger une enquête si nécessaire,
- Aider à concevoir une vidéo de sensibilisation,
- Proposer une organisation pour la soirée covoiturage selon les souhaits du groupe,
- Proposer une stratégie de communication 2.0 pour attirer des participant.es et animer le fonctionnement d'une appli de covoiturage local,
- Proposer une méthode d'évaluation quantitative et qualitative de l'action,
- Présenter le travail élaboré et préparer la restitution,
- Restituer le travail au sein des instances du Lycée Kyoto.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention entre la Mairie et le lycée Kyoto pour une mission d'assistance à l'agenda 2030 dans le cadre du plan d'actions éco-responsabilité.

VU la délibération du 19 mars 2015 relative à l'engagement de la commune dans la démarche Agenda 21 devenu Agenda 2030 ;

VU la mise en place du plan d'actions Agenda 2030 ;

Considérant la méthode participative de la démarche Agenda 2030 et l'opportunité de collaborer avec les étudiants du Lycée Kyoto de Poitiers.

Après en avoir délibéré , le conseil municipal

- approuve la convention entre la Mairie et le lycée Kyoto du 19 novembre 2019 au 30 mars 2020 pour une mission d'assistance à l'agenda 2030 dans le cadre du plan d'actions éco-responsabilité telle que jointe à la présente ;
- autorise Mme la Mairie à la signer ;
- autorise Mme la Maire à prendre toutes les dispositions favorables à la mise en œuvre de cette démarche.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

